

Image not found or type unknown



Passer d'intérim à CDD

Par **TarnetGaronnette**, le **25/02/2020** à **11:31**

Bonjour,

Je suis actuellement en intérim dans une société depuis mi octobre (j'ai été prolongé une fois en intérim également). Et cette même société souhaite me passer en cdd à la fin de ce contrat d'intérim. Est ce qu'il y a des règles à respecter, comme par exemple le délai de carence ? Mon contrat se terminant en fin de semaine je voudrais savoir rapidement. Sachant que c'est pour le même poste. Et il s'agit d'un CDD de 3 mois.

Merci à vous

Par **AlainD67**, le **26/02/2020** à **11:20**

Bonjour,

Un CDD pour surcroit d'activité peut être renouvelé deux fois pour un même motif et la durée totale ne doit pas dépasser 18 mois. Vous êtes à priori bien dans les clous.